

OPÉRATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 NÉS EN 2004 EVALUATION ET DÉTECTION

Suite au stage de perfectionnement, aux matchs de préparation et
aux observations de match de compétition

Nous vous communiquons la liste des joueurs convoqués pour
une rencontre Interdistrict dans la catégorie U15 (2004) :

MERCREDI 05 DECEMBRE 2018
Contre Sélection de Provence
À PELISSANE

STADE MELOIR ORTIN, Avenue Général de Gaulle, 13330 PELISSANE

RDV à 13h15 au district GRAND VAUCLUSE

Départ en bus 13h30

Retour 18h30 /19h00

ENTRE PARENTHÈSE CLUBS PRÉCÉDENTS

US LE PONTET GRAND AVIGNON

MOUJTAHID WASSIM

PEYRON ALEX (SARRIANS- ET AUBUNE-
DENTELLES- AVIGNON)

RAZAFIMAHASAHY JORDAN (ST LAURENT DES A-
NIMES- AVIGNON- KOUROU)

O.MONTEUX

SERRIES COLIN

CONTARDO ENZO (CHUSCLAN – ORANGE)

ITIER TINO (CAMARET)

AC VEDENE

AGUILAR SAMUEL (PERNES – ST DIDIER)

EL MARDI HAZEDINE (ORANGE – BAGNOLS)

AVIGNON AC

ACHOUR WASSIM

DAHAK AMINE (CAVAILLON)

DEVERGNE TOM (VEDENE- PONTET)

GARCIA RIAD (CAVAILLON)

GUERLESQUIN LUCAS (NOVES – ST REMY)

LABRIKI ANASS (SORGUES)

PASCAL NOAH (CHEVAL BLANC)

SINARD QUENTIN (ENTRAIGUES)

BRICHET ALBAN (ST ROMAN- VOCONCES-
DENTELLES)

AS ST REMY

BEAUME NATHAN (GRAVESON – BARBENTANE)

Liste complémentaire en cas de blessure ou d'indisponibilité:

AC VEDENE

GALLEY LUCAS
(ST DIDIER)

O.MONTEUX

SERRIES TOM

AVIGNON AC

DJOUAHIR ENZO

(TAVEL – AVIGNON – ORANGE)

US LE PONTET GRAND AVIGNON

JHILAL AYOUB

(CAMARET- RC PROVENCE)

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs**.

Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ...).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.